

1
 Séance du vendredi 10 yber 1915.

Présidence de M. Peytral.

La séance est ouverte à 2 heures 1/2.

Sont présents: M. M. Aimonid, Astier,
 Cagnenave, Chantemps, Lucien Courat,
 Doumer, Gervais, Lhopiteau, Mongeot,
 Petitjean, Desbrets, Couron, Bronillot.

M. le Président donne lecture d'une
 lettre de M. Millier-Lacroix lui faisant
 connaître les entraves que lui oppose
 l'Administration militaire et qui l'empêchent
 de remplir sur le front la mission dont il
 a été chargé. Il demande à la commission
 de vouloir bien intervenir auprès de M. le
 Président du Conseil et de lui demander
 de vouloir bien fournir des explications à
 ce sujet.

(Lecture de la lettre.)

La commission invite M. le Président
 à faire la démarche demandée par M.
 Millier-Lacroix auprès de M. Viviani.

M. Thomson, ministre du Commerce,
 est ensuite introduit et prend place au bureau.

Il remercie d'abord la commission d'avoir bien voulu l'entendre sur cette question de l'achat des blés et farines pour le ravitaillement de la population civile et de vouloir bien rechercher avec le Gouvernement un terrain d'entente entre les deux assemblées. Il se présente seul devant elle parce que le dernier conseil des ministres n'a pu s'occuper de la question et prendre à cet égard de résolution définitive.

N^o. le rapporteur général fait un exposé de la situation actuelle et indique les différents points sur lesquels la commission n'est pas d'accord avec la Chambre des Députés. Elle considère d'abord que le monopole serait une arme inutile entre les mains du Gouvernement et repousse absolument la fixation d'un maximum de prix. En second lieu, elle reporte le blutage à 74 %, ainsi que l'obligation des mélanges. En ce qui concerne le monopole d'importation, la commission estime qu'avec le droit de réquisition, d'une part et l'autorisation donnée au Gouvernement d'acquiescer des blés étrangers, - le tout combiné avec la faculté de rétablir tout ou partie des droits de Douane - cela suffit pour obtenir la fixation des prix du blé et du pain.

N^o. le ministre remercie N^o. le rapporteur général et la commission de l'insinuation

excellente qu' elle a prise en décidant la
taxation des farines. Cette disposition modifiée
heureusement le projet voté par la Chambre.
En ce qui concerne les autres dispositions
qu' elle a prise sur d' autres points, il est
bien que la Chambre, désireux surtout
empêcher l'exode de l' or, ne vote à nouveau
ce projet adopté par elle avec une majorité
de 417 voix.

Une discussion à laquelle prennent
part M. M. De Selves, le Président, le ministre,
Chopin, le rapporteur général et Doumer
sur les diverses questions qui viennent d' être
soulevées, discussion à la suite de laquelle
le dispositif du projet adopté par la commission
est remis à M. le ministre du commerce.

La séance est levée à 5 heures.
